



Compte rendu de la commission « société » du 23 février 2017

Objet : Diagnostic préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé du Pays de Brest

Le comité de pilotage de la mission santé du Pôle métropolitain du Pays de Brest s'est réuni le 27 janvier 2017 en vue de restituer le diagnostic préalable à l'élaboration d'un contrat local de santé. Le Conseil de développement y est représenté par Gabrielle Hémary (association AMADEUS) et Hervé Perrain (AGHEB).

La commission « société » s'est réunie afin d'examiner ce diagnostic et faire connaître ses remarques et suggestions à la mission santé du Pays de Brest. La synthèse présentée au comité de pilotage reprend les éléments de diagnostic par EPCI. Les membres de la commission ont été interpellés par la problématique « jeunesse » émanant de ce diagnostic.

- Quelle couverture territoriale ?

La commission regrette que la Métropole n'ait pas été intégrée dans le diagnostic, au moins en ce qui concerne les éléments quantitatifs. Ses membres souhaitent s'assurer que le projet de contrat local de santé couvre bien l'ensemble du Pays de Brest. En effet, ils considèrent qu'il est possible, voir nécessaire, de développer des synergies entre les communes de la Métropole et les autres territoires du Pays de Brest, notamment en ce qui concerne la jeunesse. La question des liens avec le Pays du Centre Ouest Bretagne est également posée, notamment du fait du lien entre l'hôpital de Carhaix et le CHRU de Brest.

- L'hébergement des personnes âgées : Un manque de solutions d'hébergement pour personnes âgées autonomes

Les participants à la réunion remarquent que certaines structures n'ont pas été prises en compte telle que la MARPA de Ploudaniel, par exemple, qui est un lieu de vie géré par la MSA. Les membres de la commission soulignent que ce type d'hébergement est une alternative aux EPHAD et répond à un besoin important de la population âgée encore autonome. Ils constatent ce type de structure qui sont de petites unités proches des services en centre-bourg, tout comme les foyers logement, sont insuffisants dans le Finistère.

- La jeunesse :

L'importance des difficultés liées à la jeunesse relevées dans le diagnostic interpelle les membres de la commission qui considèrent qu'il serait bon d'approfondir cette question. Il serait intéressant d'avoir connaissance des actions mise en œuvre par le service enfance de la ville de Brest. Ils insistent sur la problématique de la parentalité, surtout après 3 ans. On constate un cumul de difficultés dans des couples dont les enfants cumulent TAP et garderie. Ces solutions

collectives sont peut-être trop lourdes pour certains enfants et ne disposent pas de moyens pour déceler des problèmes émergents et rencontrer les familles.

Dans le diagnostic il apparaît que le mal-être des enfants survient dès l'école primaire, ce qui est très préoccupant. La Caf indique qu'il convient de porter un regard différent sur la Presqu'île de Crozon où il n'y a ni lycée, ni établissement de formation professionnelle et où de ce fait les jeunes sont absents en semaine pendant les périodes scolaires.

La commission souligne la difficulté de prise en compte de l'accompagnement de la parentalité par les élus du Pays de Brest. Elle se pose également la question suivante : comment aller vers les jeunes qui ne sont pas dans les réseaux (sportifs, culturels, associatifs...) ?

Certains membres du Conseil de développement remarquent un certain isolement des animateurs jeunesse, ce qui serait à vérifier, notamment auprès de « Familles rurales » ou de la ligue de l'enseignement. Il leur semble également qu'il y a un manque d'information, de lieu d'échange et de formation.

- Quelle cohérence avec les schémas départementaux ?

Le département du Finistère a élaboré plusieurs schémas départementaux :

- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en collaboration avec la Préfecture
- Schéma départemental enfance-parentalité

Dans ces schémas, plusieurs thèmes du diagnostic santé du Pays de Brest sont abordés et font l'objet de préconisations et de plans d'actions. Les acteurs comme la CAF, la MSA et la CPAM y rencontrent déjà la difficulté de la cohérence avec leur propre action sociale. Ils souhaitent donc que celle-ci soit prise en compte dans le projet du Pays de Brest et que la cohérence avec les schémas départementaux soit assurée.